

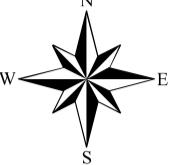
Département du Doubs

Commune de Montperreux

Plan Local d'Urbanisme

Elaboration

Village de Montperreux



1:2 000

5.5

*Arrêté par délibération du Conseil Municipal en date du :
Visé par la Préfecture le :*

*Approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du :
Visé par la Préfecture le :*



PRELUDE - Urbanisme et Environnement - 21 rue Suard - 25000 Besançon - Tél. : 09 80 72 25 88 - contact@prelude-be.fr

Prescriptions d'Urbanisme

-  UA - Zone urbaine de centre-bourg
-  UB - Zone urbaine mixte à dominante Habitat
-  UBI - secteur particulier voué aux équipements sportifs et de loisirs
-  1AU - Zone à Urbaniser mixte à dominante Habitat
L'ordre d'ouverture à l'urbanisation est précisé par les indices a et b
-  A - Zone Agricole
-  N - Zone Naturelle
-  Nh - secteur particulier concerné par des zones humides ou milieux humides

-  Secteur concerné par des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP - Se reporter à la pièce 1.2 du PLU)
-  Emplacement réservé (ER - Art. L.151-41 1° à 3° du CU, cf. tableau ci-après)
-  Servitudes de Mixité Sociale (MS - Art. L.151-41 4° du CU, cf. tableau ci-après)
-  Zone d'implantation des annexes et extensions autorisées pour les habitations isolées (Art.L151-12 du CU)
 - Construction isolée autorisée à changer de destination (Art. L.151-11 du CU)
-  Espace Boisé Classé (EBC - Art. L.113-2 du CU)
-  Elément naturel à Protéger de type Haie (EP - Art. L.151-23 du CU)
-  Elément naturel à Protéger de type Bois (EP - Art. L.151-23 du CU)
-  Elément bâti à Protéger (EP - Art. L.151-19 du CU)
 - Station de Gagées Jaunes connue à protéger (EP : Art. L.151-23 du CU, se reporter au plan de détail, Pièce 3.5 du PLU)
-  Secteur contribuant particulièrement aux continuités écologiques, indicé "co" (Art.R151-43 4° du CU)

Liste des emplacements réservés					
relèvant du statut des Emplacements Réservés visés à l'article L.151-41 1° à 3° du Code de l'Urbanisme					
N°	Nature de l'opération	Emprise en mètre	Superficies m2	Collectivité bénéficiaire	Parcelles N°
1	Extension du cimetière		643 m ²	Commune	AE p138, 310
2	Aménagement d'un espace public		320 m ²	Commune	AE 87, 88, p299 et p300
3	Extension de la cour du groupe scolaire		350 m ²	Commune	AE p263 et p264
4	Mise en place du plan de circulation : aménagement d'un virage en vue de la circulation des bus sur la rue du Comice.		770 m ²	Commune	AE 102 et 103
5	Aménagement d'une amorce de voie depuis la rue du Centre vers la zone 1AU de Chaon	8		Commune	AC p10 et 11
6	Aménagement d'une liaison piétonne depuis la rue du Centre vers la zone 1AU de Chaon	4		Commune	AC p142, 174, 175, p178, 179, 180 et 183
7	Aménagement d'une place publique à Chaon		1550 m ²	Commune	AC 113, p114, 115 à 117, 125, 126, 169, p199
8	Construction d'un équipement public ou d'intérêt collectif intergénérationnel à Chaon		780 m ²	Commune	AC 6, 17 et 164
9	Elargissement d'une section de la rue des Granges Tavernier	6		Commune	AB p212, p213, 198, p199
10	Aménagement d'une amorce de voie de desserte depuis la rue du Président Edgard Faure vers la zone agricole "Cote Monceau" afin de permettre l'aménagement futur de ce secteur		130 m ²	Commune	AL262, p116 et p117
11	Aménagement d'une amorce de voie de desserte depuis la rue du Président Edgard Faure vers la zone agricole "Cote Monceau" afin de permettre l'aménagement futur de ce secteur		350 m ²	Commune	AL133, p350 et p351
12	Cheminement piéton reliant la rue de la Coqueline à la rue du Lac	4		Commune	AD p15, p16 et 49
13	Cheminement piéton reliant la rue de la Vue du Lac à la RD204	4		Commune	AD p161, p162 et p92
14	Elargissement d'une section de la rue de l'église	8		Commune	AE p171, p173, p280, p281, p156 et p158
15	Requalification de la rue de l'église et de son intersection avec la RD204		2730 m ²	Commune	AI 1, 2, p3, p223 et AO p2
16	Cheminement piéton reliant la rue de la Corne au sentier du Lac	4		Commune	AM p34 et p147
17	Bouclage du sentier du tour du lac	4		CCLMHD	AM 146, 149, 154, 155, 157, 159 à 161, 163 à 168, p32 et 170 AL p3, p5, 323, 324, 329, 330, 310, p392, p307, p393, 309, 316, 319, 322, et p56 AK 166, 169, 172, p173, p175, 176, p177, 178, p179, 180, p181, 182, p183, 184, p185, 186, p187, 188 et 189 AI 122, 112, p104, 105 à 110, 116, 115, 119, 121 AD p126, p23, 293, 294, 235, 236, p178, p238 et p286 AB 136, 137, p138, 139, p140, p141, 155, 220, 219
18	Maintien et aménagement de la plage publique		3 650 m ²	Commune	AM 29, 30, 32, 162 et 169
19	Maintien et aménagement de la plage publique avec création d'un parking		7 200 m ²	Commune	AH 121, 5, 6, p28 et p97
20	Aménagement d'un parking au départ des pistes de ski de fond		1 600 m ²	Commune	AO p141, p149, p150 et p151

relévant du statut des Emplacements Réservés visés à l'article L.151-41 4° du Code de l'Urbanisme			
N°	Nature de l'opération	Superficies m ²	Parcelles N°
MS-1	Terrains réservés en vue de la réalisation d'un programme d'habitat collectif en neuf ou en réhabilitation	2 080 m ²	AE89 et 96
MS-2	Terrains réservés en vue de la réalisation d'une structure d'hébergement pour les séniors ou intergénérationnelle	4 500 m ²	AE315, 62 et 63

